REPUBLIQUE FRANCAISE EXTRAIT DU REGISTRE **2023-01-01**

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE TREVE

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nombre de conseillers

en exercice : 19 Séance du 9 février 2023

présents : 18 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

votants : 19

**OBJET : Enquête publique déclassement du domaine public de la parcelle AC 158**

L’an deux mil vingt-trois, le neuf février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, s’est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gildas ADELIS, Maire.

**Présents :** MMES et MM. MATHECADE G, IVANOV L, TREHOREL V, OLLITRAULT S, FOULFOIN F, JEGLOT B, PERENNEZ G, DORE S, FERGUSON M, LE MOAL A, ROLLAND I, LE POTIER A, AUFFRET E, BOIN C, BASSET A, BERNARD E, TILLY M.

**Absent** : EDY A.

**Secrétaire de séance** : IVANOV L.

L’enquête publique s’est déroulée du 28 novembre au 12 décembre 2022 inclus. Aucune observation ni contestation n’a été enregistrée.

Les conclusions du commissaire enquêteur seront transmises au Tribunal Administratif et à la Préfecture afin de déclasser du domaine public la parcelle AC 158 et pouvoir procéder à l’échange des parcelles AC 157 et AC 158 entre la commune et Monsieur Rocabois.

Pour copie conforme,

Le Maire, Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture

Le 14 février 2023

Le Maire,

La secrétaire de séance,

REPUBLIQUE FRANCAISE EXTRAIT DU REGISTRE **2023-01-02**

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE TREVE

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nombre de conseillers

en exercice : 19 Séance du 9 février 2023

présents : 18 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

votants : 19

**OBJET : Extension de la Maison des Lutins : devis appareils électroménagers**

L’an deux mil vingt-trois, le neuf février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, s’est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gildas ADELIS, Maire.

**Présents :** MMES et MM. MATHECADE G, IVANOV L, TREHOREL V, OLLITRAULT S, FOULFOIN F, JEGLOT B, PERENNEZ G, DORE S, FERGUSON M, LE MOAL A, ROLLAND I, LE POTIER A, AUFFRET E, BOIN C, BASSET A, BERNARD E, TILLY M.

**Absent** : EDY A.

**Secrétaire de séance** : IVANOV L.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient le devis de l’entreprise PULSAT pour la fourniture des appareils électroménagers pour l’extension de la Maison des Lutins.

Le devis s’élève à 2 080,11 € HT et comprend un sèche-linge, un lave-linge, une bouilloire, un four micro-ondes, un lave-vaisselle et un réfrigérateur.

La facture sera mandatée en section d’investissement du budget communal.

Pour copie conforme,

Le Maire, Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture

Le 14 février 2023

Le Maire,

La secrétaire de séance,

REPUBLIQUE FRANCAISE EXTRAIT DU REGISTRE **2023-01-03**

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE TREVE

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nombre de conseillers

en exercice : 19 Séance du 9 février 2023

présents : 18 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

votants : 19

**OBJET : Extension de la Maison des Lutins : devis matériel informatique**

L’an deux mil vingt-trois, le neuf février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, s’est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gildas ADELIS, Maire.

**Présents :** MMES et MM. MATHECADE G, IVANOV L, TREHOREL V, OLLITRAULT S, FOULFOIN F, JEGLOT B, PERENNEZ G, DORE S, FERGUSON M, LE MOAL A, ROLLAND I, LE POTIER A, AUFFRET E, BOIN C, BASSET A, BERNARD E, TILLY M.

**Absent** : EDY A.

**Secrétaire de séance** : IVANOV L.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient le devis de La Puce Informatique pour la fourniture de matériel informatique pour l’extension de la Maison des Lutins.

Le devis s’élève à 841,77 € HT et comprend un ordinateur et une imprimante.

La facture sera mandatée en section d’investissement du budget communal.

Pour copie conforme,

Le Maire, Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture

Le 14 février 2023

Le Maire,

La secrétaire de séance,

REPUBLIQUE FRANCAISE EXTRAIT DU REGISTRE **2023-01-04**

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE TREVE

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nombre de conseillers

en exercice : 19 Séance du 9 février 2023

présents : 18 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

votants : 19

**OBJET : Extension de la Maison des Lutins : devis mobilier et matériel pédagogique**

L’an deux mil vingt-trois, le neuf février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, s’est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gildas ADELIS, Maire.

**Présents :** MMES et MM. MATHECADE G, IVANOV L, TREHOREL V, OLLITRAULT S, FOULFOIN F, JEGLOT B, PERENNEZ G, DORE S, FERGUSON M, LE MOAL A, ROLLAND I, LE POTIER A, AUFFRET E, BOIN C, BASSET A, BERNARD E, TILLY M.

**Absent** : EDY A.

**Secrétaire de séance** : IVANOV L.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient les devis suivants pour la fourniture de mobilier et de matériel pédagogique pour l’extension de la Maison des Lutins :

- devis de Manutan : 13 577,05 € HT

- devis de Wesco : 1 467,94 € HT

Les factures seront mandatées en section d’investissement du budget communal.

Pour copie conforme,

Le Maire, Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture

Le 14 février 2023

Le Maire,

La secrétaire de séance,

REPUBLIQUE FRANCAISE EXTRAIT DU REGISTRE **2023-01-05**

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE TREVE

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nombre de conseillers

en exercice : 19 Séance du 9 février 2023

présents : 18 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

votants : 19

**OBJET** **: Accueil de loisirs année et camps année 2021 : participation des communes de Saint-Caradec, Saint-Thélo et Grâce-Uzel**

L’an deux mil vingt-trois, le neuf février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, s’est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gildas ADELIS, Maire.

**Présents :** MMES et MM. MATHECADE G, IVANOV L, TREHOREL V, OLLITRAULT S, FOULFOIN F, JEGLOT B, PERENNEZ G, DORE S, FERGUSON M, LE MOAL A, ROLLAND I, LE POTIER A, AUFFRET E, BOIN C, BASSET A, BERNARD E, TILLY M.

**Absent** : EDY A.

**Secrétaire de séance** : IVANOV L.

Laure Ivanov, Adjointe au Maire, rappelle que l’accueil de loisirs accueille des enfants des communes de St-Caradec, St-Thélo, Hémonstoir et Grâce-Uzel.

Aussi, après avoir fait le bilan financier de l’année 2022, le coût à supporter par la collectivité s’élève à 11,56 € par jour et par enfant pour l’accueil de loisirs et l’accueil périscolaire du mercredi, 115,09 € pour le camp des 5-7 ans, 75,83 € par enfant pour le séjour des 8-11 ans et 113,92 € par enfant pour le séjour ado.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de demander les sommes suivantes aux communes :

\* St-Caradec : 224 jours x 11,56 € = 2 589,44 € pour accueil de loisirs

139,50 mercredis x 11,56 € = 1 612,62 €

4 enfants camps 5-7 ans x 115,09 € = 460,36 €

5 enfants camps 8-11 ans x 75,83 € = 379,15 €

Soit un total de 5 041,57 €

\* Saint-Thélo : 50 jours x 11,56 € = 578 € pour accueil de loisirs

50,5 mercredis x 11,56 € = 583,78 €

2 enfants camps 5-7 ans x 115,09 € = 230,18 €

1 enfant camps 8-11 ans x 75,83 € = 75,83 €

2 enfants camps 12-15 ans x 113,92 € = 227,84 €

Soit un total de 1 695,63 €

\* Grâce-Uzel : 150 jours x 11,56 € = 1 734 € pour accueil de loisirs

113 mercredis x 11,56 € = 1 306,28 €

1 enfant camp 5-7 ans x 115,09 € = 115,09 €

Soit un total de 3 155,37 €

\* Hémonstoir : 4 jours x 11,56 € = 46,24 € pour accueil de loisirs

6 mercredis x 11,56 € = 69,36 €

Soit un total de 115,60 €

Soit un total de participations de 10 008,17 €.

Pour copie conforme,

Le Maire, Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture

Le 14 février 2023

Le Maire,

La secrétaire de séance,

REPUBLIQUE FRANCAISE EXTRAIT DU REGISTRE **2023-01-06**

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE TREVE

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nombre de conseillers

en exercice : 19 Séance du 9 février 2023

présents : 18 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

votants : 19

**OBJET**:**Accueil de loisirs : présentation des camps des 5-7 ans et des 8-11 ans**

L’an deux mil vingt-trois, le neuf février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, s’est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gildas ADELIS, Maire.

**Présents :** MMES et MM. MATHECADE G, IVANOV L, TREHOREL V, OLLITRAULT S, FOULFOIN F, JEGLOT B, PERENNEZ G, DORE S, FERGUSON M, LE MOAL A, ROLLAND I, LE POTIER A, AUFFRET E, BOIN C, BASSET A, BERNARD E, TILLY M.

**Absent** : EDY A.

**Secrétaire de séance** : IVANOV L.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient, à l’unanimité, les séjours courts suivants.

1. *Camp des 5-7 ans* :

Laure Ivanov, Adjointe au Maire, présente la proposition de camp qui se déroulera du 10 au 12 juillet 2023 pour 20 enfants, accompagnés de 3 animateurs.

Le Conseil Municipal accepte la proposition du Centre Régional d’Initiation à la Rivière à Belle-Isle-en Terre. Les activités suivantes seront proposées : découverte de la rivière, chasse au trésor, fabrication de moulins, visite d’un aquarium.

Les dépenses sont estimées à 4 591,90 € et les recettes à 1 930 € soit un reste à charge pour la commune estimé à 2 661,90 €.

Les tarifs, validés par le Conseil Municipal, sont les suivants :

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| QF | <512 | 513-662 | 663-872 | 873-1136 | 1137-1303 | >1 304 |
| Enfant Trévé, St-Caradec, Grâce-Uzel et St-Thélo | 80 € | 80 € | 84 € | 84 € | 84 € | 88 € |
| Enfant autres communes | 100 € | 100 € | 105 € | 105 € | 1. € | 110€ |

1. *Camp des 8-11 ans* :

Laure Ivanov, Adjointe au Maire, présente les propositions de camp qui se déroulera du 24 au 27 juillet 2023 pour 24 enfants, accompagnés de 3 animateurs.

Le Conseil Municipal retient la proposition du camping du Val de Landrouet à Merdrignac. Les activités sont : kayak, hockey, kin ball, tir à l’arc, mini-golf et piscine.

Les dépenses sont estimées à 4 807,90 € et les recettes à 3 190 € soit un reste à charge pour la commune estimé à 1 617,90 €.

Les tarifs, validés par le Conseil Municipal, sont les suivants :

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| QF | <512 | 513-662 | 663-872 | 873-1136 | 1137-1303 | >1 304 |
| Enfant Trévé, St-Caradec, Grâce-Uzel et St-Thélo | 115 € | 115 € | 120 € | 120 € | 125 € | 125 € |
| Enfant autres communes | 130 € | 130 € | 145 € | 1. € | 150€ | 150 € |

Pour copie conforme,

Le Maire, Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture

Le 14 février 2023

Le Maire,

La secrétaire de séance,

REPUBLIQUE FRANCAISE EXTRAIT DU REGISTRE **2023-01-07**

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE TREVE

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nombre de conseillers

en exercice : 19 Séance du 9 février 2023

présents : 18 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

votants : 19

**OBJET**:**proposition d’un séjour à Paris pour les adolescents de la Maison des Jeunes**

L’an deux mil vingt-trois, le neuf février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, s’est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gildas ADELIS, Maire.

**Présents :** MMES et MM. MATHECADE G, IVANOV L, TREHOREL V, OLLITRAULT S, FOULFOIN F, JEGLOT B, PERENNEZ G, DORE S, FERGUSON M, LE MOAL A, ROLLAND I, LE POTIER A, AUFFRET E, BOIN C, BASSET A, BERNARD E, TILLY M.

**Absent** : EDY A.

**Secrétaire de séance** : IVANOV L.

Laure Ivanov, Adjointe au Maire, présente la proposition se séjour à Paris qui se déroulera du 17 au 20 avril 2023 à Paris pour 16 jeunes de 15 à 17 ans, accompagnés de 2 animateurs.

Le budget est estimé à 6 604,78 € comprenant le transport en car, en train et en métro, les nuitées avec demi-pension, les frais alimentaires, les activités (entrées au parc Astérix, entrées bateaux mouche, visite de l’Assemblée Nationale).

La recette sont estimées à 3 520 soit un reste à charge pour la commune de 3 084,78 €.

Un seul tarif sera appliqué soit 230 € par jeune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition et séjour et accepte le tarif.

Pour copie conforme,

Le Maire, Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture

Le 14 février 2023

Le Maire,

La secrétaire de séance,

REPUBLIQUE FRANCAISE EXTRAIT DU REGISTRE **2023-01-08**

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE TREVE

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nombre de conseillers

en exercice : 19 Séance du 9 février 2023

présents : 18 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

votants : 19

**OBJET**:**Extension de la régie d’avances n°21604 au service enfance (camps et séjours courts) et ouverture d’un compte de dépôt de fond auprès du Trésor Public**

L’an deux mil vingt-trois, le neuf février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, s’est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gildas ADELIS, Maire.

**Présents :** MMES et MM. MATHECADE G, IVANOV L, TREHOREL V, OLLITRAULT S, FOULFOIN F, JEGLOT B, PERENNEZ G, DORE S, FERGUSON M, LE MOAL A, ROLLAND I, LE POTIER A, AUFFRET E, BOIN C, BASSET A, BERNARD E, TILLY M.

**Absent** : EDY A.

**Secrétaire de séance** : IVANOV L.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide l’extension de la régie d’avances n° 21604 au service enfance pour l’organisation de camps et séjours courts. Le montant total de l’avance est de 1 500 €.

Le Conseil Municipal nomme Madame Noëlle RÉGNIER régisseuse principale et Madame Angeline Fiot régisseuse suppléante.

Il est également décidé l’ouverture d’un compte de dépôt de fond auprès du Trésor Public.

Monsieur le Maire est autorisé à signer les documents s’y rapportant.

Pour copie conforme,

Le Maire, Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture

Le 14 février 2023

Le Maire,

La secrétaire de séance,

REPUBLIQUE FRANCAISE EXTRAIT DU REGISTRE **2023-01-09**

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE TREVE

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nombre de conseillers

en exercice : 19 Séance du 9 février 2023

présents : 18 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

votants : 19

**OBJET**:**Maison des Jeunes : achat d’un four micro-ondes**

L’an deux mil vingt-trois, le neuf février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, s’est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gildas ADELIS, Maire.

**Présents :** MMES et MM. MATHECADE G, IVANOV L, TREHOREL V, OLLITRAULT S, FOULFOIN F, JEGLOT B, PERENNEZ G, DORE S, FERGUSON M, LE MOAL A, ROLLAND I, LE POTIER A, AUFFRET E, BOIN C, BASSET A, BERNARD E, TILLY M.

**Absent** : EDY A.

**Secrétaire de séance** : IVANOV L.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient le devis de But pour l’achat d’un mini-four pour la Maison des Jeunes.

La dépense d’un montant de 99,99 € TTC sera imputée en section d’investissement du budget communal.

Pour copie conforme,

Le Maire, Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture

Le 14 février 2023

Le Maire,

La secrétaire de séance,

REPUBLIQUE FRANCAISE EXTRAIT DU REGISTRE **2023-01-10**

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE TREVE

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nombre de conseillers

en exercice : 19 Séance du 9 février 2023

présents : 18 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

votants : 19

**OBJET**:**Maison des Lutins : devis rideaux**

L’an deux mil vingt-trois, le neuf février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, s’est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gildas ADELIS, Maire.

**Présents :** MMES et MM. MATHECADE G, IVANOV L, TREHOREL V, OLLITRAULT S, FOULFOIN F, JEGLOT B, PERENNEZ G, DORE S, FERGUSON M, LE MOAL A, ROLLAND I, LE POTIER A, AUFFRET E, BOIN C, BASSET A, BERNARD E, TILLY M.

**Absent** : EDY A.

**Secrétaire de séance** : IVANOV L.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient le devis de l’entreprise Gouedard pour la fourniture de rideaux dans la partie existante de la Maison des Lutins.

La dépense d’un montant de 2 292,96 € HT sera imputée en section d’investissement du budget communal.

Pour copie conforme,

Le Maire, Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture

Le 14 février 2023

Le Maire,

La secrétaire de séance,

REPUBLIQUE FRANCAISE EXTRAIT DU REGISTRE **2023-01-11**

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE TREVE

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nombre de conseillers

en exercice : 19 Séance du 9 février 2023

présents : 18 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

votants : 19

**OBJET**:**Modification du permis d’aménager de la Résidence du Puits**

L’an deux mil vingt-trois, le neuf février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, s’est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gildas ADELIS, Maire.

**Présents :** MMES et MM. MATHECADE G, IVANOV L, TREHOREL V, OLLITRAULT S, FOULFOIN F, JEGLOT B, PERENNEZ G, DORE S, FERGUSON M, LE MOAL A, ROLLAND I, LE POTIER A, AUFFRET E, BOIN C, BASSET A, BERNARD E, TILLY M.

**Absent** : EDY A.

**Secrétaire de séance** : IVANOV L.

Monsieur le Maire rappelle que le règlement du permis d’aménager imposait la plantation d’une haie de charmilles en limite séparative Nord et Sud à la charge de la commune mais entretenues par les acquéreurs de lots.

Il est proposé de supprimer cette clause.

Le permis d’aménager doit donc être modifié. Le cabinet Nicolas procèdera gracieusement à cette modification.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette modification par 15 abstentions (L.Ivanov, V.Tréhorel, S.Ollitrault, F.Foulfoin, B.Jéglot, G.Pérennez, S.Doré, M.Ferguson, A.Le Moal, A.Le Potier, I.Rolland, E.Auffret, C.Boin, A.Basset, E.Bernard) et 3 voix pour (G.Mathécade, G.Adelis et M.Tilly).

Monsieur le Maire et Maurice Tilly informent avoir vu tous les propriétaires qui ont donné leur accord.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les documents s’y référent.

Pour copie conforme,

Le Maire, Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture

Le 14 février 2023

Le Maire,

La secrétaire de séance,

REPUBLIQUE FRANCAISE EXTRAIT DU REGISTRE **2023-01-12**

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE TREVE

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nombre de conseillers

en exercice : 19 Séance du 9 février 2023

présents : 17 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

votants : 19

**OBJET**:**Programme voirie rurale 2023**

L’an deux mil vingt-trois, le neuf février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, s’est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gildas ADELIS, Maire.

**Présents :** MMES et MM. MATHECADE G, IVANOV L, TREHOREL V, OLLITRAULT S, FOULFOIN F, JEGLOT B, PERENNEZ G, FERGUSON M, LE MOAL A, ROLLAND I, LE POTIER A, AUFFRET E, BOIN C, BASSET A, BERNARD E, TILLY M.

**Absents** : EDY A., DORE S.

**Secrétaire de séance** : IVANOV L.

Madame Sylvie DORE quitte la séance.

Après proposition de la commission voirie, le Conseil Municipal retient le programme ci-après pour l’année 2023 :

- Gouardeux : 8 053,25 € HT (estimatif LCBC)

Pour copie conforme,

Le Maire, Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture

Le 14 février 2023

Le Maire,

La secrétaire de séance,

REPUBLIQUE FRANCAISE EXTRAIT DU REGISTRE **2023-01-13**

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE TREVE

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nombre de conseillers

en exercice : 19 Séance du 9 février 2023

présents : 17 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

votants : 19

**OBJET**:**Etang : devis bureau de contrôle**

L’an deux mil vingt-trois, le neuf février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, s’est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gildas ADELIS, Maire.

**Présents :** MMES et MM. MATHECADE G, IVANOV L, TREHOREL V, OLLITRAULT S, FOULFOIN F, JEGLOT B, PERENNEZ G, FERGUSON M, LE MOAL A, ROLLAND I, LE POTIER A, AUFFRET E, BOIN C, BASSET A, BERNARD E, TILLY M.

**Absents** : EDY A., DORE S.

**Secrétaire de séance** : IVANOV L.

Gérard Mathécade explique que, suite à la visite d’un inspecteur de la Dréal le 18 octobre 2022, la commune a reçu une mise en demeure l’obligeant à faire intervenir un bureau d’études concernant l’ouvrage de l’étang avec la réalisation d’une visite technique approfondie et son rapport dans un délai de trois mois et la rédaction et la mise en œuvre pour l’organisation de l’exploitation de l’ouvrage et du dispositif d’auscultation dans un délai de six mois.

Deux bureaux d’études ont été sollicités pour un devis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient la proposition du bureau d’études Artélia dont la prestation s’élève à 19 500 € HT.

La dépense sera mandatée en section d’investissement.

Pour copie conforme,

Le Maire, Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture

Le 14 février 2023

Le Maire,

La secrétaire de séance,

REPUBLIQUE FRANCAISE EXTRAIT DU REGISTRE **2023-01-14**

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE TREVE

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nombre de conseillers

en exercice : 19 Séance du 9 février 2023

présents : 17 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

votants : 19

**OBJET**:**Devis lave-vaisselle pour la salle des fêtes et armoire réfrigérée pour la salle Kergohy**

L’an deux mil vingt-trois, le neuf février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, s’est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gildas ADELIS, Maire.

**Présents :** MMES et MM. MATHECADE G, IVANOV L, TREHOREL V, OLLITRAULT S, FOULFOIN F, JEGLOT B, PERENNEZ G, FERGUSON M, LE MOAL A, ROLLAND I, LE POTIER A, AUFFRET E, BOIN C, BASSET A, BERNARD E, TILLY M.

**Absents** : EDY A., DORE S.

**Secrétaire de séance** : IVANOV L.

Gérard Mathécade présente les devis pour l’achat d’un lave-vaisselle pour la salle des fêtes et d’une armoire réfrigérée pour la salle Kergohy.

Après en avoir délibéré, le Conseil retient le devis de la société Caillarec pour un montant de 5 176 € HT : 3 251 € HT pour le lave-vaisselle et 1 925 € HT pour l’armoire réfrigérée.

La dépense sera mandatée en section d’investissement.

Pour copie conforme,

Le Maire, Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture

Le 14 février 2023

Le Maire,

La secrétaire de séance,

REPUBLIQUE FRANCAISE EXTRAIT DU REGISTRE **2023-01-15**

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE TREVE

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nombre de conseillers

en exercice : 19 Séance du 9 février 2023

présents : 17 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

votants : 19

**OBJET**:**Devis auto-laveuse pour la Maison des Lutins**

L’an deux mil vingt-trois, le neuf février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, s’est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gildas ADELIS, Maire.

**Présents :** MMES et MM. MATHECADE G, IVANOV L, TREHOREL V, OLLITRAULT S, FOULFOIN F, JEGLOT B, PERENNEZ G, FERGUSON M, LE MOAL A, ROLLAND I, LE POTIER A, AUFFRET E, BOIN C, BASSET A, BERNARD E, TILLY M.

**Absents** : EDY A., DORE S.

**Secrétaire de séance** : IVANOV L.

Après en avoir délibéré, le Conseil retient le devis de la société Flageul Hygiène pour l’achat d’une auto-laveuse pour la Maison des Lutins pour un montant de 3 583,07 € HT dont une batterie supplémentaire.

La dépense sera mandatée en section d’investissement.

Pour copie conforme,

Le Maire, Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture

Le 14 février 2023

Le Maire,

La secrétaire de séance,

REPUBLIQUE FRANCAISE EXTRAIT DU REGISTRE **2023-01-16**

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE TREVE

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nombre de conseillers

en exercice : 19 Séance du 9 février 2023

présents : 17 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

votants : 19

**OBJET**:**Devis extincteurs et plans d’évacuation pour l’extension de la Maison des Lutins et mise à jour des plans d’évacuation de l’école des Perrières, la salle Kergohy et le restaurant scolaire**

L’an deux mil vingt-trois, le neuf février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, s’est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gildas ADELIS, Maire.

**Présents :** MMES et MM. MATHECADE G, IVANOV L, TREHOREL V, OLLITRAULT S, FOULFOIN F, JEGLOT B, PERENNEZ G, FERGUSON M, LE MOAL A, ROLLAND I, LE POTIER A, AUFFRET E, BOIN C, BASSET A, BERNARD E, TILLY M.

**Absents** : EDY A., DORE S.

**Secrétaire de séance** : IVANOV L.

Gérard Mathécade présente les devis pour deux extincteurs et les plans d’évacuation pour l’extension de la Maison des Lutins ainsi que la mise à jour des plans d’évacuation de l’école des Perrières, la salle Kergohy et le restaurant scolaire

Après en avoir délibéré, le Conseil retient le devis de la société Sécuritec pour un montant de 1 443,89 € HT.

La dépense sera mandatée en section d’investissement.

Pour copie conforme,

Le Maire, Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture

Le 14 février 2023

Le Maire,

La secrétaire de séance,

REPUBLIQUE FRANCAISE EXTRAIT DU REGISTRE **2023-01-17**

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE TREVE

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nombre de conseillers

en exercice : 19 Séance du 9 février 2023

présents : 17 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

votants : 19

**OBJET**:**Devis fourniture et pose d’un coffret Sogexi sur le parking de la salle omnisports**

L’an deux mil vingt-trois, le neuf février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, s’est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gildas ADELIS, Maire.

**Présents :** MMES et MM. MATHECADE G, IVANOV L, TREHOREL V, OLLITRAULT S, FOULFOIN F, JEGLOT B, PERENNEZ G, FERGUSON M, LE MOAL A, ROLLAND I, LE POTIER A, AUFFRET E, BOIN C, BASSET A, BERNARD E, TILLY M.

**Absents** : EDY A., DORE S.

**Secrétaire de séance** : IVANOV L.

Monsieur le Maire explique que, sur le parking de la salle de sports, il convient de changer un coffret endommagé. Le devis du SDE pour son remplacement est de 194,40 € dont 117 € à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord. La dépense sera mandatée en section de fonctionnement du budget communal.

Pour copie conforme,

Le Maire, Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture

Le 14 février 2023

Le Maire,

La secrétaire de séance,

REPUBLIQUE FRANCAISE EXTRAIT DU REGISTRE **2023-01-18**

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE TREVE

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nombre de conseillers

en exercice : 19 Séance du 9 février 2023

présents : 17 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

votants : 19

**OBJET**:**prise en charge des frais d’entretien courant des locaux commerciaux communaux**

L’an deux mil vingt-trois, le neuf février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, s’est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gildas ADELIS, Maire.

**Présents :** MMES et MM. MATHECADE G, IVANOV L, TREHOREL V, OLLITRAULT S, FOULFOIN F, JEGLOT B, PERENNEZ G, FERGUSON M, LE MOAL A, ROLLAND I, LE POTIER A, AUFFRET E, BOIN C, BASSET A, BERNARD E, TILLY M.

**Absents** : EDY A., DORE S.

**Secrétaire de séance** : IVANOV L.

Gérard Mathécade donne lecture de l’article 6 (entretien)  du bail du P’tit Hôtel : « Le preneur aura la charge des réparations locatives et d’entretien.

Le bailleur n’est tenu qu’à l’exécution des grosses réparations telles qu’elles sont définies à l’article 606 du Code Civil.

Le preneur devra en conséquence faire entretenir tout ce qui concerne les installations à son usage personnel, ainsi que les fermetures et serrures des fenêtres, portes et volets, les vitres, parquets, boiseries, plomberie…

Le remplacement de ces objets sera à la charge exclusive du preneur et ce, même si leur remplacement était rendu nécessaire par suite d’usure, de vétusté, de force majeure ou d’exigence administrative.

L’entretien de la vitrine sera entièrement à la charge du preneur, y compris le rideau de fermeture, les vitreries, huisseries, peintures, stores…

Le preneur sera également responsable de toutes réparations normalement à la charge du bailleur, mais qui seraient nécessitées soit par le défaut d’exécution des réparations dont le preneur a la charge, soit par des dégradations résultant de son fait, du fait de son personnel ou de ses visiteurs, soit dans les lieux loués, soit dans d’autres parties de l’immeuble. »

Aussi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal confirme que, pour des travaux d’entretien dits courants relevant de l’article 6, les frais seront entièrement à la charge des gérants.

Pour copie conforme,

Le Maire, Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture

Le 14 février 2023

Le Maire,

La secrétaire de séance,

REPUBLIQUE FRANCAISE EXTRAIT DU REGISTRE **2023-01-19**

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE TREVE

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nombre de conseillers

en exercice : 19 Séance du 9 février 2023

présents : 17 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

votants : 19

**OBJET**:**Devis ESATCO pour l’entretien des espaces verts 2023**

L’an deux mil vingt-trois, le neuf février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, s’est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gildas ADELIS, Maire.

**Présents :** MMES et MM. MATHECADE G, IVANOV L, TREHOREL V, OLLITRAULT S, FOULFOIN F, JEGLOT B, PERENNEZ G, FERGUSON M, LE MOAL A, ROLLAND I, LE POTIER A, AUFFRET E, BOIN C, BASSET A, BERNARD E, TILLY M.

**Absents** : EDY A., DORE S.

.

**Secrétaire de séance** : IVANOV L.

Maurice Tilly présente la proposition d’Esatco pour l’année 2023 qui s’élève à 32 718,26 € TTC.

Il est prévu 10 tontes par an à l’étang, salle de sports, Croix Rieux, foyer-logement, lotissement de Kermelin, cimetière, lotissement du Versant, chapelle Saint-Pierre, bassin tampon, presbytère, rue de la Chanvière, lavoir, résidence du Verger, Hameau de Bonne Brousse, trottoirs et chemin extérieur, résidence des Trois Alouettes (en partie), résidence du Manoir (en partie) et Le Faux soit une superficie de tonte de 51 351 m² par passage.

Un ramassage de feuilles est prévu à l’automne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ce devis.

La dépense sera mandatée en section de fonctionnement.

Pour copie conforme,

Le Maire, Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture

Le 14 février 2023

Le Maire,

La secrétaire de séance,

REPUBLIQUE FRANCAISE EXTRAIT DU REGISTRE **2023-01-20**

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE TREVE

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nombre de conseillers

en exercice : 19 Séance du 9 février 2023

présents : 17 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

votants : 19

**OBJET**:**Bons d’achat pour les lauréats du concours de dessin**

L’an deux mil vingt-trois, le neuf février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, s’est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gildas ADELIS, Maire.

**Présents :** MMES et MM. MATHECADE G, IVANOV L, TREHOREL V, OLLITRAULT S, FOULFOIN F, JEGLOT B, PERENNEZ G, FERGUSON M, LE MOAL A, ROLLAND I, LE POTIER A, AUFFRET E, BOIN C, BASSET A, BERNARD E, TILLY M.

**Absents** : EDY A., DORE S.

**Secrétaire de séance** : IVANOV L.

Emma Bernard, Adjointe au Maire, rappelle qu’un concours de dessin a été organisé en fin d’année 2022 pour les élèves des deux écoles. Les élèves étaient classés en deux catégories en fonction de leur âge.

Aussi, elle informe qu’un bon d’achat de 15 € chez Joueclub a été offert au gagnant de la première catégorie (moins de 8 ans) et un bon d’achat de 15€ chez Intersport au gagnant de la deuxième catégorie (plus de 8 ans).

Le Conseil Municipal accepte de payer ces deux bons d’achat au compte 6232 du budget communal.

Pour copie conforme,

Le Maire, Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture

Le 14 février 2023

Le Maire,

La secrétaire de séance,

REPUBLIQUE FRANCAISE EXTRAIT DU REGISTRE **2023-01-21**

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE TREVE

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nombre de conseillers

en exercice : 19 Séance du 9 février 2023

présents : 17 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

votants : 19

**OBJET : BP Commune : autorisation paiement factures investissement**

L’an deux mil vingt-trois, le neuf février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, s’est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gildas ADELIS, Maire.

**Présents :** MMES et MM. MATHECADE G, IVANOV L, TREHOREL V, OLLITRAULT S, FOULFOIN F, JEGLOT B, PERENNEZ G, FERGUSON M, LE MOAL A, ROLLAND I, LE POTIER A, AUFFRET E, BOIN C, BASSET A, BERNARD E, TILLY M.

**Absents** : EDY A., DORE S.

**Secrétaire de séance** : IVANOV L.

En application de l’article L1612-1 du CGCT et afin d’éviter tout problème de règlement des dépenses d’investissement en début d’année 2023, il est demandé au Conseil Municipal d’autoriser Monsieur le Maire, en l’attente du vote du budget primitif 2023, à mandater les dépenses d’investissement suivantes.

Pour information, il est possible de mandater les dépenses d’investissement dans la limite du ¼ des crédits inscrits au budget 2022. Ces dépenses ont déjà fait l’objet d’une délibération en 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le paiement des factures ci-dessous sur le BP commune :

- *compte 2041582* :

- titre 46 du SDE d’un montant de 5 658,98 € TTC pour l’acompte réseau téléphonique de la Résidence des Trois Chênes

- *compte 2313* :

- facture n°F22074 de la société PRUVOT d’un montant de 2 676 € TTC pour le réhaussement d’un mur en pierre à la Maison des Lutins

- note honoraires n°17 du cabinet AMC d’un montant de 1 473,11 € TTC pour la maitrise d’œuvre du marché de l’extension de la Maison des Lutins

- certificat de paiement n°2 de SERFO d’un montant de 10 787,03 € TTC pour le lot électricité du marché de l’extension de la Maison des Lutins

- certificat de paiement n°2 de SERFO d’un montant de 20 835,67 € TTC pour le lot chauffage plomberie du marché de l’extension de la Maison des Lutins

- certificat de paiement n°2 de GOUEDARD d’un montant de 1 422,49 € TTC pour le lot menuiseries intérieures du marché de l’extension de la Maison des Lutins

- certificat de paiement n°2 de MARIOTTE d’un montant de 4 972,20 € TTC pour le lot revêtement sols et faïence du marché de l’extension de la Maison des Lutins

- certificat de paiement n°3 de ARGOAT BOIS d’un montant de 8 400,48 € TTC pour le lot charpente ossature bois bardage du marché de l’extension de la Maison des Lutins

- facture n°I6533937 de DEKRA d’un montant de 567,60 € TTC pour la mission de contrôle technique du marché de l’extension de la Maison des Lutins

- facture n°I6584782 de DEKRA d’un montant de 655,20 € TTC pour la mission SPS du marché de l’extension de la Maison des Lutins

- facture n°F040230002595 d’APAVE pour la mission de contrôle technique du monte-plats de la cantine

- *compte 2315* :

- facture n°90920316 de Lacroix Signalisation d’un montant de 1 072,32 € TTC pour l’achat de 5 potelets

Pour copie conforme,

Le Maire, Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture

Le 14 février 2023

Le Maire,

La secrétaire de séance,

REPUBLIQUE FRANCAISE EXTRAIT DU REGISTRE **2023-01-22**

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE TREVE

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nombre de conseillers

en exercice : 19 Séance du 9 février 2023

présents : 18 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

votants : 19

**OBJET : Extension de la Maison des Lutins : avenant n°1 lot n°9 (revêtements de sol – faïence)**

L’an deux mil vingt-trois, le neuf février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, s’est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gildas ADELIS, Maire.

**Présents :** MMES et MM. MATHECADE G, IVANOV L, TREHOREL V, OLLITRAULT S, FOULFOIN F, JEGLOT B, PERENNEZ G, DORE S, FERGUSON M, LE MOAL A, ROLLAND I, LE POTIER A, AUFFRET E, BOIN C, BASSET A, BERNARD E, TILLY M.

**Absent** : EDY A.

**Secrétaire de séance** : IVANOV L.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, par 17 voix pour et 1 abstention (S. Ollitrault) l’avenant n°1 de l’entreprise Mariotte pour le lot n°9 revêtements de sol – faïence d’un montant de – 5 682,18 € HT.

Les travaux retirés du marché concernent la suppression de l’isolant TMS.

Le montant total du marché mis à jour passe donc à 20 131,03 € HT soit une baisse de 22,01%.

Monsieur le Maire est autorisé à signer cet avenant.

Pour copie conforme,

Le Maire, Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture

Le 14 février 2023

Le Maire,

La secrétaire de séance,

REPUBLIQUE FRANCAISE EXTRAIT DU REGISTRE **2023-01-23**

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE TREVE

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nombre de conseillers

en exercice : 19 Séance du 9 février 2023

présents : 18 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

votants : 19

**OBJET : Extension de la Maison des Lutins : avenant n°1 lot n°1 (gros oeuvre)**

L’an deux mil vingt-trois, le neuf février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, s’est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gildas ADELIS, Maire.

**Présents :** MMES et MM. MATHECADE G, IVANOV L, TREHOREL V, OLLITRAULT S, FOULFOIN F, JEGLOT B, PERENNEZ G, DORE S, FERGUSON M, LE MOAL A, ROLLAND I, LE POTIER A, AUFFRET E, BOIN C, BASSET A, BERNARD E, TILLY M.

**Absent** : EDY A.

**Secrétaire de séance** : IVANOV L.

Monsieur le Maire explique que l’architecte propose un avenant suite à une erreur des plans d’exécution. En effet, le surbot n’ayant pas été fait, un caniveau devra être mis en place le long du bâtiment côté cour.

Le coût de ces travaux supplémentaires est de 8 496,30 € HT.

Monsieur le Maire estime que cet avenant qui est nécessaire n’est pas à charge de la commune. Il recherche des solutions pour « geler » cette réponse pour l’instant. Le maître d’œuvre a été saisi de cette information.

Aussi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal refuse cet avenant, par 3 voix pour l’avenant (G.Mathécade, L.Ivanov et C.Boin), 4 voix contre l’avenant (G.Adelis, S.Doré, E.Auffret et A.Basset) l’avenant et 11 abstentions (V.Tréhorel, S. Ollitrault, F. Foulfoin, B.Jéglot, G.Pérennez, M.Ferguson, A.Le Moal, A. Le Potier, I. Rolland, E.Bernard et M.Tilly).

Pour copie conforme,

Le Maire, Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture

Le 14 février 2023

Le Maire,

La secrétaire de séance,

REPUBLIQUE FRANCAISE EXTRAIT DU REGISTRE **2023-01-24**

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE TREVE

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nombre de conseillers

en exercice : 19 Séance du 9 février 2023

présents : 17 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

votants : 19

**OBJET : Impayés logement 8 rue de la Croix Rieux**

L’an deux mil vingt-trois, le neuf février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, s’est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gildas ADELIS, Maire.

**Présents :** MMES et MM. MATHECADE G, IVANOV L, TREHOREL V, OLLITRAULT S, FOULFOIN F, JEGLOT B, PERENNEZ G, FERGUSON M, LE MOAL A, ROLLAND I, LE POTIER A, AUFFRET E, BOIN C, BASSET A, BERNARD E, TILLY M.

**Absents** : EDY A., DORE S.

**Secrétaire de séance** : IVANOV L.

Le locataire du 8 rue de la Croix Rieux ne paie plus ses loyers depuis mars 2022 et son logement est occupé par une autre personne.

Le Conseil Municipal donne son accord pour entamer une procédure d’expulsion auprès de la du cabinet d’huissiers de Loudéac.

Pour copie conforme,

Le Maire, Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture

Le 14 février 2023

Le Maire,

La secrétaire de séance,

REPUBLIQUE FRANCAISE EXTRAIT DU REGISTRE **2023-01-25**

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE TREVE

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nombre de conseillers

en exercice : 19 Séance du 9 février 2023

présents : 17 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

votants : 19

**OBJET : Autorisation paiement factures investissement dans l’attente du vote du budget primitif**

L’an deux mil vingt-trois, le neuf février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, s’est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gildas ADELIS, Maire.

**Présents :** MMES et MM. MATHECADE G, IVANOV L, TREHOREL V, OLLITRAULT S, FOULFOIN F, JEGLOT B, PERENNEZ G, FERGUSON M, LE MOAL A, ROLLAND I, LE POTIER A, AUFFRET E, BOIN C, BASSET A, BERNARD E, TILLY M.

**Absents** : EDY A., DORE S.

**Secrétaire de séance** : IVANOV L.

En application de l’article L1612-1 du CGCT et afin d’éviter tout problème de règlement des dépenses d’investissement en début d’année 2023, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, en l’attente du vote du budget primitif 2023, à mandater les dépenses d’investissement dans la limite du ¼ des crédits inscrits au budget 2022.

Pour copie conforme,

Le Maire, Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture

Le 14 février 2023

Le Maire,

La secrétaire de séance,

REPUBLIQUE FRANCAISE EXTRAIT DU REGISTRE **2023-01-26**

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE TREVE

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nombre de conseillers

en exercice : 19 Séance du 9 février 2023

présents : 17 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

votants : 19

**ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2023-01-21**

**OBJET : BP Commune : autorisation paiement factures investissement**

L’an deux mil vingt-trois, le neuf février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, s’est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gildas ADELIS, Maire.

**Présents :** MMES et MM. MATHECADE G, IVANOV L, TREHOREL V, OLLITRAULT S, FOULFOIN F, JEGLOT B, PERENNEZ G, FERGUSON M, LE MOAL A, ROLLAND I, LE POTIER A, AUFFRET E, BOIN C, BASSET A, BERNARD E, TILLY M.

**Absents** : EDY A., DORE S.

**Secrétaire de séance** : IVANOV L.

En application de l’article L1612-1 du CGCT et afin d’éviter tout problème de règlement des dépenses d’investissement en début d’année 2023, il est demandé au Conseil Municipal d’autoriser Monsieur le Maire, en l’attente du vote du budget primitif 2023, à mandater les dépenses d’investissement suivantes.

Pour information, il est possible de mandater les dépenses d’investissement dans la limite du ¼ des crédits inscrits au budget 2022. Ces dépenses ont déjà fait l’objet d’une délibération en 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le paiement des factures ci-dessous sur le BP commune :

- *compte 2041582* :

- titre 46 du SDE d’un montant de 5 658,98 € TTC pour l’acompte réseau téléphonique de la Résidence des Trois Chênes

- *compte 2313* :

- facture n°F22074 de la société PRUVOT d’un montant de 2 676 € TTC pour le réhaussement d’un mur en pierre à la Maison des Lutins

- note honoraires n°17 du cabinet AMC d’un montant de 1 473,11 € TTC pour la maitrise d’œuvre du marché de l’extension de la Maison des Lutins

- certificat de paiement n°2 de SERFO d’un montant de 10 787,03 € TTC pour le lot électricité du marché de l’extension de la Maison des Lutins

- certificat de paiement n°2 de SERFO d’un montant de 20 835,67 € TTC pour le lot chauffage plomberie du marché de l’extension de la Maison des Lutins

- certificat de paiement n°2 de GOUEDARD d’un montant de 1 422,49 € TTC pour le lot menuiseries intérieures du marché de l’extension de la Maison des Lutins

- certificat de paiement n°2 de MARIOTTE d’un montant de 4 972,20 € TTC pour le lot revêtement sols et faïence du marché de l’extension de la Maison des Lutins

- certificat de paiement n°3 de ARGOAT BOIS d’un montant de 8 400,48 € TTC pour le lot charpente ossature bois bardage du marché de l’extension de la Maison des Lutins

- facture n°I6533937 de DEKRA d’un montant de 567,60 € TTC pour la mission de contrôle technique du marché de l’extension de la Maison des Lutins

- facture n°I6584782 de DEKRA d’un montant de 655,20 € TTC pour la mission SPS du marché de l’extension de la Maison des Lutins

- facture n°F040230002595 d’APAVE d’un montant de 1 0 68,00 € TTC pour la mission de contrôle technique du monte-plats de la cantine

- *compte 2315* :

- facture n°90920316 de Lacroix Signalisation d’un montant de 1 072,32 € TTC pour l’achat de 5 potelets

Pour copie conforme,

Le Maire, Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture

Le 27 février 2023

Le Maire,

La secrétaire de séance,

REPUBLIQUE FRANCAISE EXTRAIT DU REGISTRE **2023-01-27**

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE TREVE

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nombre de conseillers

en exercice : 19 Séance du 9 février 2023

présents : 17 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

votants : 19

**ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2023-01-25**

**OBJET : Autorisation paiement factures investissement dans l’attente du vote du budget primitif**

L’an deux mil vingt-trois, le neuf février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, s’est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gildas ADELIS, Maire.

**Présents :** MMES et MM. MATHECADE G, IVANOV L, TREHOREL V, OLLITRAULT S, FOULFOIN F, JEGLOT B, PERENNEZ G, FERGUSON M, LE MOAL A, ROLLAND I, LE POTIER A, AUFFRET E, BOIN C, BASSET A, BERNARD E, TILLY M.

**Absents** : EDY A., DORE S.

**Secrétaire de séance** : IVANOV L.

En application de l’article L1612-1 du CGCT et afin d’éviter tout problème de règlement des dépenses d’investissement en début d’année 2023, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, en l’attente du vote du budget primitif 2023, à mandater les dépenses d’investissement dans la limite du ¼ des crédits inscrits au budget 2022 soit 210 240,73 €.

Pour copie conforme,

Le Maire, Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture

Le 27 février 2023

Le Maire,

La secrétaire de séance,